



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

fermeture de classes

Question écrite n° 453

Texte de la question

Mme Muguette Jacquaint attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la carte scolaire pour la rentrée 1997. Dans le département du Pas-de-Calais, celle-ci prévoit la fermeture de 192 classes maternelles, primaires ou spécialisées pour à peine 60 ouvertures, le retrait de 79 postes d'enseignement dans les structures préélémentaires et élémentaires. Les collèges et les lycées ne sont pas mieux lotis : suppression de postes en collège, dotations insuffisantes en heures et en postes dans les lycées. Au sein de l'académie de Lille, les résultats scolaires sont en baisse alarmante. Les parents d'élèves de la FCPE exigent que des moyens humains, matériels et financiers soient accordés de manière importante et inégalitaire à l'académie de Lille et au département du Pas-de-Calais en particulier. C'est pourquoi elle lui demande quelles sont ses intentions afin de répondre à ces légitimes revendications.

Texte de la réponse

Le Gouvernement partage les inquiétudes qui se sont exprimées au sujet des fermetures de classes. Le service public de l'éducation joue un rôle essentiel pour l'aménagement du territoire et l'égalité des chances. Plusieurs centaines de classes sont réouvertes lors de cette rentrée en tenant compte de deux priorités : les écoles rurales qui ont fait des efforts de regroupement pédagogique et d'équipement et dans lesquelles la fermeture de classes a été vécue comme une blessure et comme un risque important d'accélération de la désertification ; les zones d'éducation prioritaires et les quartiers en difficulté, où les indicateurs économiques sont révélateurs des difficultés sociales des familles.

Données clés

Auteur : [Mme Muguette Jacquaint](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (3^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 453

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 juin 1997, page 2236

Réponse publiée le : 15 septembre 1997, page 2972